

Déroutement des formations

Le permis b classique

C'est la formule de base, la manière la plus classique de passer son permis. Une fois le code obtenu, le candidat passe à l'apprentissage de la conduite avec un enseignant jusqu'à être prêt à passer l'examen.

Évaluation de départ :

Tout commence par un test. Une heure sur notre simulateur OSCAR , sur ordinateur ou bien en voiture avec un enseignant pour évaluer ton aisance au volant, ton niveau, tes connaissances. Et cela, quelle que soit la formule de permis choisie. Cette évaluation de départ obligatoire avant tout engagement permet de te proposer un parcours personnalisé, totalement adapté. Le nombre d'heures proposé n'est pas imposé, c'est un prévisionnel. Un bon moyen de te projeter jusqu'à l'obtention du permis !

Apprentissage du code de la route :

Eh oui, sans le code, pas de permis ! Mais pas d'inquiétude avec Jacky Bodin formation, le code de la route c'est simple. Et c'est surtout où tu veux, quand tu veux ! On propose des cours de code en ligne via smartphone, tablette ou ordinateur, mais aussi des cours en visio avec des moniteurs ! De quoi apprendre et t'entraîner au mieux avant le passage de l'examen.

Apprentissage de la conduite :

Ça y est, tu as ton code ? Alors tu peux prendre place derrière le volant de nos voitures, poser les pieds sur les pédales et te mettre en route ! Avec ton moniteur, tu vas apprendre à manier un véhicule, à circuler en toute sécurité en partageant la route avec les autres conducteurs et à conduire de manière autonome, sûre et économique.

Passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi le petite papier rose et la liberté !

La conduite accompagnée

Plus d'expérience, moins de stress, un meilleur taux de réussite et un permis moins cher. La formation au permis voiture en conduite accompagnée a de nombreux avantages. En voiture !

Évaluation de départ :

Comme pour la formule classique du permis B, le parcours en conduite accompagnée débute par un test d'une heure sur un simulateur ou en voiture avec un enseignant. Un moyen d'évaluer ton aisance au volant, ton niveau et tes connaissances. Et surtout le meilleur moyen de te proposer un parcours personnalisé, adapté à tes capacités, pour favoriser ta réussite finale.

Apprentissage du code de la route :

Eh oui, sans le code, pas de permis ! Mais pas d'inquiétude avec Jacky Bodin formation, le code de la route c'est simple. Et c'est surtout où tu veux, quand tu veux ! On propose des cours de code en ligne via smartphone, tablette ou ordinateur, mais aussi des cours en visio avec des moniteurs ! De quoi apprendre et t'entraîner au mieux avant le passage de l'examen.

Apprentissage de la conduite :

C'est parti pour une vingtaine d'heures (selon ce que ton évaluation aura donné comme résultats) pour apprendre à conduire. Avec ton moniteur, tu vas apprendre à manier un véhicule à circuler en toute sécurité en partageant la route avec les autres conducteurs. À la fin de ces heures de conduite et de cette formation initiale, tu te verras remettre une attestation. C'est elle qui te permet de conduire avec un accompagnateur par la suite. mais avant cela il te reste une étape importante...

Rendez-vous préalable :

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et de ton futur accompagnateur dans la voiture auto-école, au moment où l'enseignant estime que tu es prêt à conduire accompagné(e). L'occasion de te donner, à toi et à ton accompagnateur, quelques conseils pour que la route se passe au mieux. À noter : ce rendez-vous ne peut avoir lieu qu'après 20 heures de conduite minimum sur une voiture à boîte manuelle et 13 heures minimum dans le cas d'une boîte automatique.

Conduite avec l'accompagnant :

Te voilà désormais autorisé à rouler seul... enfin, avec ton accompagnateur bien sûr ! La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an. Il te faudra également parcourir minimum 3 000 km. Deux critères obligatoires pour t'inscrire par la suite à l'examen du permis de conduire. Avec la conduite accompagnée, tu vas accumuler une expérience de conduite très importante et gagner en assurance au volant.

Deux rendez-vous pédagogiques :

– Le 1er rendez-vous pédagogique a lieu entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. Il y aura deux rendez-vous à faire : un avec l'enseignant en voiture afin de faire un bilan sur ta conduite. - un en groupe dans une salle de formation.
– Le 2e rendez-vous pédagogique a lieu après 3 000 km parcourus. En fonction de ton niveau et de ta progression, un troisième rendez-vous pédagogique peut-être proposé après discussion avec l'enseignant.

Passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi la liberté !

La conduite supervisée

Tu as plus de 18 ans et tu veux acquérir plus d'expérience derrière le volant ? Tu as échoué à l'examen et tu souhaites te former ? La conduite supervisée est la solution pour toi.

Deux possibilités pour accéder à la conduite supervisée :

L'apprentissage en conduite supervisée s'adresse aux candidats de 18 ans au minimum qui souhaitent acquérir une expérience de conduite avant le passage de l'examen du permis de conduire ou après, en cas d'échec(s) à l'épreuve pratique.

Inscription :

Que tu sois en cours de formation ou que tu viennes d'essayer un échec à l'examen, il te faudra faire un rendez-vous préalable avant de commencer la conduite supervisée. Ce rendez-vous de deux heures permet à l'enseignant de la conduite de voir si tu possèdes les compétences minimales exigées pour ce type de conduite. À noter, il faut avoir l'accord de l'assureur du véhicule pour débiter la conduite supervisée.

Conduite :

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir. Avec la conduite supervisée, tu vas accumuler une expérience de conduite très importante et gagner en assurance au volant.

Bilan :

Après une période de conduite supervisée, il te faudra faire un bilan d'une heure avec les équipes enseignantes pour voir ton évolution et définir le nombre d'heures de préparation avant la présentation à l'examen du permis de conduire.

Passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi la liberté !

La boîte automatique

Plus simple et plus rapide, le permis boîte automatique a la côte, notamment avec le développement grandissant du marché des voitures électriques. Pas besoin d'apprendre à passer les vitesses, et seulement 13 heures de conduite minimum avant de se présenter à l'examen du permis de conduire, contre 20h en boîte manuelle.

Évaluation :

Tout commence par un test. Une heure sur notre simulateur OSCAR ou en voiture avec un enseignant pour évaluer ton aisance au volant, ton niveau, tes connaissances. Et cela, quelle que soit la formule de permis choisie. Cette évaluation de départ obligatoire avant tout engagement permet de te proposer un parcours personnalisé, totalement adapté. Le nombre d'heures proposé n'est pas imposé, c'est un prévisionnel. Un bon moyen de te projeter jusqu'à l'obtention du permis !

Apprentissage du code de la route :

Eh oui, sans le code, pas de permis ! Mais pas d'inquiétude avec Jacky Bodin formation, le code de la route c'est simple. Et c'est surtout où tu veux, quand tu veux ! On propose des cours de code en ligne via smartphone, tablette ou ordinateur, mais aussi des cours en visio avec des moniteurs ! De quoi apprendre et t'entraîner au mieux avant le passage de l'examen.

Conduite :

Ça y est, tu as ton code ? Alors tu peux prendre place derrière le volant de nos voitures, poser les pieds sur les pédales et te mettre en route ! Avec ton moniteur, tu vas apprendre à manier un véhicule, à circuler en toute sécurité en partageant la route avec les autres conducteurs et à conduire de manière autonome, sûre et économique. La formation à la conduite en boîte automatique dure moins longtemps que la formation classique. Pour se présenter à l'examen, il faut avoir un minimum de 13 heures de conduite, contre 20h en boîte manuelle. Tu peux également choisir de faire la conduite accompagnée ou bien supervisée en boîte automatique !

Passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi la liberté !

L'handi permis

Grâce à un véhicule aménagé (c'est un partenariat avec l'auto-école Easy), Jacky Bodin formation propose l'apprentissage de la conduite quelle que soit la nature de l'handicap. Une formation adaptée à chaque candidat en toute simplicité.

Le code de la route :

Eh oui, sans le code, pas de permis ! Mais pas d'inquiétude, le code de la route c'est simple. Et c'est surtout où tu veux, quand tu veux ! Easy propose des cours de code en ligne via smartphone, tablette ou ordinateur, mais aussi des cours en visio avec des moniteurs ! De quoi apprendre et t'entraîner au mieux avant le passage de l'examen. Un accompagnement individuel est prévu en cas de difficulté particulière !

L'évaluation préalable :

Comme pour n'importe quel permis, l'apprentissage de la conduite débute par une évaluation d'environ 1h30 dans le cas de la formation Handi permis. C'est ainsi qu'on va déterminer le nombre d'heures de conduite avant le passage de l'examen, mais aussi l'aménagement nécessaire parmi l'ensemble des équipements dont disposent l'auto-école.

La conduite :

Grâce à un véhicule aménagé et adaptable à divers handicaps, l'auto-école propose des heures de conduite comme pour n'importe quel permis. Dans le cadre du handi permis, le nombre d'heures de conduite minimale avant passage de l'examen est identique à un permis classique, soit 20 heures.

Le passage de l'examen :

Si tu as passé un examen blanc et que l'avis a été favorable, alors te voilà prêt à passer l'examen ! Les moniteurs te feront découvrir la zone d'examen pendant quelques heures avant le grand jour. Le jour J, tu seras évalué par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Il te faudra patienter environ 48 heures pour consulter ton résultat sur le site de la sécurité routière (oui on sait, ça semble très long). Et si tu as un minimum de 20 points sur 31 et pas de faute éliminatoire, alors à toi la liberté !

Le permis moto (A1 et A2)

Les enjeux de la formation :

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation :

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen théorique :

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des quatre opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni par la Préfecture lors de l'enregistrement de votre dossier.

Cet examen commun est composé de 40 questions tirées au sort dans la banque officielle de 1 000 questions, réparties autour des 9 thèmes officiels : 10 questions sur 40 comportent des séquences vidéo

Vous avez droit à 5 erreurs. Vous réussissez donc l'épreuve lorsque vous obtenez au moins 35 bonnes réponses.

Chaque candidat a une série différente de son voisin car elle est tirée au sort et rattachée à votre numéro NEPH. Cela ne sert donc à rien d'essayer de regarder votre voisin. Vous n'avez pas les mêmes questions !

Comment se déroule l'examen pratique :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le permis AM (ex BSR)

Le permis pour les cylindrées inférieures ou égales à 50 cm³, accessible dès 14 ans

Inscription :

Pour t'inscrire au permis AM (BSR), tu dois déjà avoir obtenu l'ASSR (l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR. Si c'est le cas, bienvenue chez nous, en route !

Formation pratique :

La formation pratique se déroule sur 8 heures :

- une phase d'enseignement sur une piste privée, hors circulation. C'est le moment où tu apprends à manoeuvrer ton cyclo sur une piste non ouverte à la circulation.
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Ici, tu as déjà les bases pour te déplacer et on t'apprends à respecter les règles de circulation et les autres usagers.
- une phase de sensibilisation aux risques. En enfin c'est le moment d'échange avant le grand départ !

Délivrance de l'attestation :

À l'issue de la formation pratique, l'auto-école te délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Dès que tu as ce permis, c'est bon, tu peux conduire avec un scooter !

La formation 125

Une formation de 7 heures et une attestation suffisante pour piloter une cylindrée de 125 cm³ (accessible uniquement avec un permis B)

Inscription :

Pour t'inscrire à cette formation, il faut que tu sois titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)

Formation : Les 7 heures de formation se déroulent en 3 étapes :

- Enseignement théorique (2 heures)
- Enseignement pratique sur plateau (2 heures)
- Enseignement pratique en circulation (3 heures)

Délivrance de l'attestation :

À l'issue de la formation pratique, l'auto-école te délivre une attestation qu'il faudra présenter lors des contrôles des forces de l'ordre.

La passerelle A2 vers A

C'est bon les deux ans de permis A2 sont passés, place à la passerelle pour pouvoir conduire une plus grosse cylindrée ! C'est une formation de 7 heures, à réaliser deux ans après l'obtention du permis A2, pour conduire une cylindrée de catégorie A d'une puissance supérieure à 35 kW

Inscription :

Pour conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW, tu dois attendre 2 ans après l'obtention de ton permis A2. Une fois passé ce délai, tu peux t'inscrire à cette formation et à toi toutes les cylindrées !

Formation théorique :

Deux heures de formation théorique te permettront de bien appréhender les aspects spécifiques de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.

Formation pratique :

La formation à la conduite se déroule en deux parties : une première de 2 heures en piste, hors circulation. Puis une deuxième en circulation de 3 heures.

Pas d'examen :

Eh oui, pas d'examen pour cette formation ! À l'issue du parcours, on vous remet une attestation de suivi et de charge de réaliser les démarches en préfecture.

Le permis BE

Un examen théorique et pratique pour conduire un chargement dont le poids est supérieur à 4,250 t.

Inscription :

Le candidat au permis BE doit être titulaire du permis B et être âgé d'au moins 18 ans.

Le code de la route :

Avant de passer de conduite et si la dernière catégorie du permis de conduire date de plus de cinq ans, le candidat doit passer, avec succès, l'examen du code.

Pratique de la conduite :

Sur nos pistes privées et sécurisées, le candidat se forme au maniement de son chargement et apprend les vérifications de sécurité. La formation sur piste et sur route est d'une durée minimum de 14 heures.

Examen :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation. Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'épreuve hors circulation, durant laquelle se déroule une interrogation orale, constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Les candidats doivent ensuite effectuer un test sur les vérifications courantes de sécurité, un exercice de maniabilité et un attelage-dételage d'un ensemble.

La formation B96

Une formation dédiée pour conduire un chargement dont le poids est compris entre 3,5 t et 4,25 t.

Inscription :

Pour suivre cette formation, vous devez avoir au moins 18 ans et être titulaire du permis B.

Pratique de la conduite :

La formation dure en tout 7 heures :

- 4 heures hors circulation, avec à la fois de la théorie et de la pratique
- 3 heures en circulation, pour apprendre et maîtriser la conduite spécifique d'un ensemble de véhicules

Attestation :

A l'issue de la formation, nous vous demanderons de nous apporter des documents pour la création d'un nouveau permis de conduire. Attention, tant que vous n'avez pas reçu ce nouveau permis, vous n'êtes pas autorisé à conduire un véhicule + remorque.